

## Communiqué sur le projet de programme d'EMC pour la Terminale

L'APPEP a pris connaissance du projet de programme d'enseignement moral et civique pour la classe terminale, publié le 5 juin par le Conseil supérieur des programmes (CSP)<sup>1</sup>.

## Des modifications bienvenues

La laïcité, absente du programme du GEPP, figure désormais comme une notion à «acquérir» ou à «mobiliser». L'insistance de l'APPEP auprès du Conseil des sages de la laïcité<sup>2</sup> et du CSP<sup>3</sup> n'aura pas été vaine. Il paraissait en effet arbitraire d'écarter la laïcité de l'étude de «la notion de démocratie», qui organise le programme de Terminale.

Le triptyque «Tolérance, liberté religieuse, laïcité» figure comme un «objet d'enseignement possible» et «la laïcité» se décline comme un «domaine d'étude»<sup>4</sup> : «la réduction du pouvoir de la religion sur l'État et la société; l'autonomie du citoyen et la coexistence des libertés; la protection de la liberté de croire ou de ne pas croire». Cette présentation de la laïcité à partir de quatre caractéristiques majeures et concrètes paraît pertinente.

Cependant, l'émancipation par l'école pourrait également être mentionnée, et la première caractéristique être formulée plus simplement. Aussi l'APPEP suggère-t-elle la formulation suivante : «La laïcité : l'État et la société affranchis de la tutelle religieuse»; «l'émancipation par l'école»; «l'autonomie du citoyen et la coexistence des libertés; la protection de la liberté de croire ou de ne pas croire».

L'APPEP se réjouit également de l'apparition d'un nouveau domaine d'étude : «Les conditions du débat démocratique : médias, réseaux sociaux, informations, éducations, éthique de vérité.» Ce domaine d'étude correspond, lui aussi, à une proposition de l'APPEP. De même accueille-t-elle très favorablement parmi les objets d'enseignement «Les penseurs du politique (Aristote, Rousseau, Tocqueville, Arendt…)», dont la présence confirme l'apport irremplaçable de la philosophie dans l'EMC.

<sup>2</sup> http://www.appep.net/audition-de-lappep-par-le-conseil-des-sages-de-la-laicite/

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://bit.lv/2Z6Xc78

<sup>3</sup> http://www.appep.net/mat/2019/03/190326 CR CSP EMC.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La laïcité n'est cependant que l'un des sept domaines de l'axe « Fondements et expériences de la démocratie », même s'il est attendu qu'« **au moins deux domaines** » soient étudiés. Le second axe, « Repenser et faire vivre la démocratie », comporte six domaines d'étude.

## Des conditions d'enseignement préoccupantes

Toutefois, les conditions d'enseignement ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées d'un enseignement appelé à contribuer à «la construction de la conscience civique des élèves» et de leur «sens critique». Rien n'est en effet prévu pour que soient évités des effectifs pléthoriques. Et l'annualisation de l'horaire pourrait devenir la règle. Il faut donc craindre, derrière une officielle liberté pédagogique, l'imposition d'une «interdisciplinarité» chronophage et brouillonne, au mépris des qualifications disciplinaires. On doit également s'attendre à une décourageante complication de l'évaluation prévue pour apparaître dans les notes des bulletins. Ces obstacles pourraient de surcroît conduire les chefs d'établissement à maintenir le *statu quo* dans la distribution de l'EMC entre les disciplines.

## Mettre fin à l'éviction de la philosophie par de très nombreux proviseurs

Pourtant, dans l'intérêt de la formation des élèves de lycée, il serait temps que l'EMC cessât d'être la chasse gardée des historiens-géographes. Pour l'APPEP, fortement engagée dans l'EMC depuis la création de cet enseignement<sup>5</sup>, les professeurs de philosophie volontaires devraient se voir confier très prioritairement cet enseignement en Terminale, et ne plus en être exclus en Seconde et en Première.

Ainsi, en Terminale, les professeurs de philosophie pourront travailler avec leurs propres élèves sur «la notion de démocratie», autour de laquelle s'organise le programme d'EMC. En Seconde et en Première, ils seront également en mesure d'apporter une approche conceptuelle et critique de «la liberté», qui organise le programme de Seconde, et de «la société», qui organise le programme de Première.

L'EMC est un enseignement global et structurant, allant du CP à la classe terminale, dont la laïcité est le fil conducteur : il est assuré à l'école primaire par les professeurs des écoles, au collège par les professeurs d'histoire-géographie, et au lycée, il devrait l'être par les professeurs de plusieurs disciplines. Il implique les professeurs documentalistes. Il tiendra une place majeure dans les futurs Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ). C'est pourquoi l'APPEP estime que les professeurs de philosophie doivent pouvoir assurer prioritairement l'EMC dans la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

Paris, le 8 juin 2019

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> http://bit.ly/2Zf9IXB et http://bit.ly/2F01bei